

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

« Gagnez un tableau Kaptur »

Article 1 – Organisateur

La société **Vanerum** dont le siège social est situé **ZA Les dix Muids Rue Antoine Laurent Lavoisier, 59770 Marly**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro **628 800 401**, organise un jeu concours gratuit avec tirage au sort intitulé :

« Gagnez un tableau Kaptur »

(ci-après dénommé « le Jeu »).

Le présent règlement définit les conditions de participation et les modalités d'attribution du lot.

Article 2 – Durée du jeu concours

Le Jeu est ouvert du :

17 août 2026 à 00h00

au :

14 septembre 2026 à 23h59 inclus

Toute participation enregistrée après cette date ne pourra être prise en compte.

L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger, modifier ou annuler le Jeu en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Article 3 – Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en :

- **France**
- **Belgique**

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Sont exclus de la participation :

- les salariés, collaborateurs et représentants de la société organisatrice
- les membres de leur famille proche ;
- toute personne ayant participé directement à la conception ou à l'organisation du Jeu.

Pour participer, le candidat devra :

- remplir le formulaire de participation disponible sur le site internet vanerum.fr;
- renseigner les informations demandées ;
- accepter le présent règlement.

Une seule participation par personne sera autorisée pendant toute la durée du Jeu.

Toute participation incomplète, frauduleuse ou comportant des informations erronées pourra être annulée.

Article 4 – Désignation du gagnant

À l'issue de la période de participation, un tirage au sort sera réalisé parmi l'ensemble des participations valides enregistrées.

Le tirage au sort désignera **un gagnant unique**.

Le gagnant sera informé par email à l'adresse renseignée lors de son inscription.

À compter de l'envoi de cet email, le gagnant disposera d'un délai de :

7 jours calendaires

pour confirmer l'acceptation de son lot.

En l'absence de réponse dans ce délai, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son lot. L'organisateur procédera alors à un nouveau tirage au sort afin de désigner un nouveau gagnant.

Article 5 – Description du lot

Le lot mis en jeu est :

Un tableau Kaptur

Valeur commerciale indicative du lot :

999 € **TTC**

Le lot ne pourra faire l'objet :

- d'un échange contre sa valeur en numéraire ;
- d'un remboursement ;
- d'un remplacement par un autre produit.

Article 6 – Remise du lot

Le lot sera remis au gagnant selon l'une des modalités suivantes :

- remise en main propre auprès de **vanerum** ;
- expédition à l'adresse communiquée par le gagnant.

Les modalités pratiques de remise seront définies directement avec le gagnant.

En cas d'expédition, l'organisateur prendra en charge l'envoi du lot.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable d'un éventuel retard, d'une perte ou d'une détérioration résultant du transport du colis.

Article 7 – Données personnelles

Dans le cadre de sa participation au Jeu, les participants autorisent **Vanerum** à collecter et traiter leurs données personnelles nécessaires à :

- l'enregistrement des participations ;
- l'organisation du tirage au sort ;
- la prise de contact avec le gagnant ;
- la remise du lot.

Les données susceptibles d'être collectées sont notamment :

- nom ;
- prénom ;
- adresse email ;
- informations nécessaires à la remise du lot.

Les données personnelles sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Article 8 – Inscription à la newsletter

Lors de sa participation, chaque participant pourra choisir de recevoir les actualités, offres commerciales et informations de **Vanerum**

Cette inscription :

- est facultative ;
- n'est pas nécessaire pour participer au Jeu ;
- nécessite un consentement explicite via une case dédiée.

Le participant pourra se désinscrire à tout moment grâce au lien de désinscription présent dans chaque email reçu.

Article 9 – Droits relatifs aux données personnelles

Conformément au RGPD, chaque participant dispose des droits suivants :

- droit d'accès ;
- droit de rectification ;
- droit d'effacement ;
- droit d'opposition ;
- droit à la limitation du traitement ;
- droit à la portabilité lorsque applicable.

Pour exercer ses droits, le participant peut contacter :

patrick.rius@group-i3.com

Article 10 – Communication sur LinkedIn

Le Jeu pourra être relayé sur le réseau social LinkedIn.

Les participants reconnaissent que le Jeu n'est ni organisé, ni sponsorisé, ni administré par LinkedIn.

LinkedIn ne pourra en aucun cas être tenu responsable du déroulement du Jeu, de la participation des utilisateurs ou de l'attribution du lot.

Article 11 – Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute participation ne respectant pas le présent règlement.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas :

- de problème technique empêchant la participation ;
- de dysfonctionnement du site internet ;
- d'événement indépendant de sa volonté empêchant le bon déroulement du Jeu.

Article 12 – Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est disponible gratuitement sur le site internet :

[Lien vers le règlement]

Article 13 – Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige relatif à son interprétation ou à son application sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux règles applicables.